

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

DÉROGATION MINEURE – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

(Adresse de la propriété : 860, Rang 7 Simpson – Lot 4 334 354

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

QU'UNE assemblée publique de consultation sera tenue le 7 avril 2015 à compter de 19 h 15 (7 h 15 pm) en la salle municipale du 4055 rue Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover pour statuer sur une demande de dérogation mineure affectant la superficie au sol d'un bâtiment accessoire (garage) à implanter au 860, Rang 7 Simpson.

QUE cette demande de dérogation a pour effet de permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire (garage):

- ayant une superficie au sol supérieure de 21,9 m² à la norme telle que prescrite au règlement régissant les normes de construction.

Au cours de cette séance, le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser au bureau municipal, 4055 Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover pendant les heures d'affaires.

Saint-Cyrille-de-Wendover,
Ce 5 mars 2015.

Signé :

Mario Picotin,
Directeur général / Secr.-trésorier